

**Organisation of African,
Caribbean and Pacific
States (OACPS)**



**Organisation des États
d'Afrique, des Caraïbes et
du Pacifique (OEACP)**

RÉFÉRENCE **ACP/81/079/22**
Dép. MFDP [MR/gn]

Bruxelles, le 15 février 2023

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP DE BASE
FINANCÉS SUR LES RESSOURCES DES 11^E FED**

(Édition de décembre 2022)

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
1. Développement humain et social			
<p>Convention n° ACP/FED/2019/038-843 - Programme ACP pour le renforcement des systèmes sanitaires en vue d'une couverture sanitaire universelle, signée le 29 avril 2019 pour un montant de 150 millions d'euros. L'avenant n° 1 à cette convention de financement a permis de porter ce montant à 175 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 84 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe - subventions - attribution directe à la CARPHA</p> <p>Gestion indirecte avec l'OMS, l'UNOPS, la CUA et le SPC</p>	<p>L'objectif global de ce programme est de contribuer aux efforts des États ACP destinés à mettre en place la couverture sanitaire universelle (ODD 3.8). Les résultats et l'objectif spécifique du programme sont comme suit : systèmes sanitaires renforcés et résilients ; et fonctions réglementaires et d'appui renforcés pour les organes internationaux, régionaux et sous régionaux.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 (appui à la gouvernance/planification stratégique) ; • Résultat 2 (accès aux médicaments, aux vaccins et aux produits sanitaires) ; • Résultat 3 (capacités renforcées du personnel sanitaire) ; • Résultat 4 (politique de financement de la santé élaborée et appuyée) ; • Résultat 5 (systèmes de gestion des informations sanitaires mis en place) ; • Résultat 6 (prestation de services renforcée). 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 30 avril 2025.</p> <p>Parmi les principales activités en cours figure notamment un programme pilote sur la cartographie des ressources (REMAP) pour la lutte contre la pandémie de COVID-19, lancé au Tchad, au Niger et au Sénégal.</p> <p>Pays ACP bénéficiaires :</p> <p>Tous les États membres de l'OEACP bénéficient d'une assistance à travers les bureaux régionaux de l'OMS.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Questions politiques et Développement humain (QPDH).</i></p>
1.3 Contribuer à l'amélioration de l'accès et de la qualité en matière d'enseignement de base dans les pays ACP			
<p>Convention de financement ACP/FED/2019/041-616 : Contribution du FED au partenariat mondial pour l'éducation (GPE) pour un montant de 120 millions d'euros, signée le 16 octobre 2019 et est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p>	<p>L'objectif général du programme est de mobiliser des efforts au niveau mondial et national pour offrir une éducation et un apprentissage de qualité à tous à travers un partenariat inclusif, avec un accent particulier sur les systèmes éducatifs efficaces et le financement de l'éducation de base.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à l'enseignement de base est amélioré pour les groupes vulnérables et les enfants, notamment ceux vivant dans des pays à revenu faible et les 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 17 octobre 2024.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Afrique : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine,</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Le montant total du GPE s'élève à 2,2 milliards d'euros, cofinancé par 13 donateurs, y compris l'enveloppe intra-ACP du FED.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion indirecte avec une organisation internationale :</p> <p>Le programme est en cours de mise en œuvre en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, en tant que mandataire du GPE, qui ne jouit pas d'une personnalité juridique.</p>	<p>Ses objectifs spécifiques sont comme suit : 1. Résultats d'apprentissage améliorés et plus équitables à travers un enseignement et un apprentissage de qualité ; 2. Amélioration de l'équité, de l'égalité homme-femme et de l'inclusion en faveur de tous dans un cycle complet d'enseignement de qualité ciblant les plus démunis et les plus marginalisés, notamment en termes d'égalité homme-femme, d'incapacité, d'ethnicité et de conflit ou de fragilité ; 3. Fourniture de services éducatifs équitables et de qualité par des systèmes d'éducation efficaces et efficaces.</p>	<p>environnements affectés par une crise ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats de l'apprentissage sont améliorés dans l'enseignement de base, en particulier pour les enfants vivant dans des pays à revenu faible et les environnements affectés par une crise ; • Les systèmes d'enseignement sont résilients avec un renforcement des capacités de planification et de gestion du secteur, et permettent d'offrir une formation continue dans les environnements fragiles et affectés par une crise. <p>Appui efficace des subventions du GPE à l'amélioration des résultats en matière d'équité et d'apprentissage.</p>	<p>Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.</p> <p>Caraïbes : Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.</p> <p>Pacifique : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Timor-Leste, États fédérés de Micronésie (FSM), Kiribati, Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Questions politiques et Développement humain.</i></p>
<p>1.4 Contribuer à l'amélioration de l'enseignement supérieur dans les pays ACP</p>			
<p>Programme Erasmus+, signé en juillet 2015 à travers un échange épistolaire entre le Groupe ACP (Président du Comité des ambassadeurs) et la DEVCO approuvant le financement proposé, soit un budget total de 85 millions d'euros pour une période de cinq ans.</p>	<p>L'objectif général du programme est de promouvoir les contacts entre personnes, la sensibilisation et la compréhension interculturelles, développer les capacités et contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP, avec un</p>	<p>Les pays ACP bénéficient d'un appui pour remédier aux défis auxquels sont confrontés leurs institutions et systèmes d'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la qualité, la pertinence, l'égalité d'accès, la planification, la prestation de l'enseignement, la gestion, la gouvernance et l'internationalisation à</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en décembre 2023.</p> <p>Le montant de 85 millions d'euros ainsi que celui des 22 millions supplémentaires ont été contractés dans leur intégralité. La période de mise en œuvre du programme se poursuivra au cours des trois prochaines années jusqu'à ce</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe - 5 appels à propositions publiées par l'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture (EACEA) ».</p>	<p>accent particulier sur les pays les moins avancés et les groupes défavorisés.</p> <p>Objectif spécifique 1 (mobilité des crédits et des diplômes) : renforcer les compétences et les aptitudes étudiants et du personnel enseignant ainsi que l'employabilité des diplômés ;</p> <p>Objectif spécifique 2 (renforcement des capacités) : appuyer la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP.</p>	<p>travers une palette d'actions ciblant les individus, les institutions et les systèmes d'enseignement.</p>	<p>que tous les étudiants terminent leurs études/programmes d'études. http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/jointmasterdegrees/</p> <p>Pays bénéficiaires : Pour de plus amples informations, contacter le département Questions politiques et Développement humain (QPDH).</p>
<p>Convention de financement ACP/FED/038-650 – vers une industrie culturelle viable (ACP-EU Culture) a été signée le 31 janvier 2018 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 96 mois, y compris la phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Le programme est en cours de mise en œuvre à travers une gestion indirecte avec le Secrétariat ACP en qu'autorité contractante.</p>	<p>Le principal objectif du programme est d'appuyer la contribution des industries culturelles au développement socio-économique des pays ACP.</p> <p>Les objectifs spécifiques visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Accroître les retombées économiques des secteurs créatifs ; ❖ Créer des emplois liés au secteur culturel ; <p>Accroître l'accès à la culture et contribuer à une meilleure reconnaissance des artistes ainsi que des biens et services culturels.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de biens et services culturels en quantité et en qualité ; • Amélioration de l'accès aux marchés et accroissement de la valeur ; • Promotion du financement et de l'innovation. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 1^{er} février 2026. www.acp-ue-culture.eu</p> <p>La revue à mi-parcours a été entamée en décembre 2022. Le rapport de lancement sera présenté en février 2023.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Afrique australe : 3,8 millions d'euros ; Afrique centrale : 4,2 millions d'euros ; Afrique de l'Est : 6 millions d'euros ; Afrique de l'Ouest : 6,2 millions d'euros ; Pacifique : 2,8 millions d'euros ; Caraïbes : 3 millions d'euros.</p> <p>Pour de plus amples informations, contacter le département Questions politiques et développement humain.</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
1.5 Contribuer au renforcement des politiques et des capacités d'innovation des pays ACP dans le domaine du développement, de la recherche, et de la formation technique et professionnelle			
<p>Convention de financement n° ACP/FED/038-651 - Programme ACP-UE pour le renforcement des capacités de recherche et d'innovation dans les pays ACP, signée le 18 décembre 2018 pour un montant de 60 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 84 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat ACP</p>	<p>L'objectif général (impact) de ce programme est de libérer le potentiel d'innovation inclusive des pays ACP et de soutenir leur transition vers des économies fondées sur des connaissances en vue du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Plus spécifiquement, le programme vise à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir un environnement propice à la recherche et à l'innovation (RI) dans les pays ACP ; 2. Faciliter l'accès aux connaissances RI, le transfert et l'enrichissement mutuel dans les pays ACP ; 3. Améliorer la qualité des politiques et systèmes RI dans les pays ACP. 	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les capacités de recherche et d'innovation des parties prenantes sont renforcées ; 2. Les données concernant les initiatives, approches pratiques, bonnes pratiques, politiques et normes RI sont générées, partagées et transmises de façon efficace entre les pays ACP. 3. La capacité des ministères ACP et des organismes connexes de mise en œuvre chargés de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur est renforcée dans l'élaboration de politiques et stratégies de R&I. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 19 décembre 2025.</p> <p>Fonds ACP pour l'innovation : Les activités comptant pour les 8 projets de l'appel à propositions de 2019 ont débuté entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2021 (2 en Afrique centrale, 2 en Afrique de l'Ouest, 1 en Afrique de l'Est, 2 aux Caraïbes, et 1 dans le Pacifique). Tous ces projets ont lancé leurs propres appels à propositions sur la base desquels des projets tiers sont en cours de financement. En ce qui concerne les 4 projets supplémentaires ayant été directement attribués (3 dans les régions Afrique de l'Est et Afrique australe, et 1 dans la région Pacifique), leurs activités ont commencé en décembre 2021.</p> <p>Facilité d'appui aux politiques : à la suite du lancement officiel de la Facilité en janvier 2021, un appel à manifestation d'intérêt relatif à la fourniture de services d'appui aux politiques a été largement diffusé auprès des autorités nationales et régionales. À ce jour, 5 contrats de services ont été bouclés (Lesotho, Mauritanie, Gambie, Timor-Leste et Kenya), et deux sont en cours (Cameroun et Guinée).</p> <p>Pays bénéficiaires :</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p><i>Barbade, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, RDC, République dominicaine, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Samoa, Sénégal, Seychelles, îles Salomon, Suriname, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tanzanie, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe.</i></p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Questions politiques et développement humain.</i></p>
<p>2. Changement climatique, renforcement de la résilience, et environnement (475 millions d'euros)</p>			
<p>2.1 Contribuer au renforcement des capacités d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ceux-ci, et de gestion des risques de catastrophes dans les régions et pays ACP</p>			
<p>Convention de financement ACP/FED/037-995 Alliance mondiale intra- Plus (AMCC+), signée le 28 juillet 2017 pour un montant de 70 millions d'euros (réduit à 33 millions d'euros à travers la deuxième phase de l'AMCC+). Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois (hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois).</p>	<p>L'objectif général du programme est d'accroître la résilience des pays et régions ACP face aux effets négatifs du changement climatique, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable.</p> <p>L'objectif général (impact) du programme consiste à accroître la résilience des régions et pays ACP face aux effets négatifs du changement climatique et à contribuer à la réalisation des ODD,</p>	<p>Les résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles des Organisations régionales de l'OEACP à appuyer les États de l'OEACP dans les négociations sur le changement climatique et la mise en œuvre de l'Accord de Paris. 	<p>Le dispositif mondial d'appui a été clôturé en mai 2022. Les activités en instance comptant pour la composante AT se sont poursuivies jusqu' au 25 juillet 2022 en vertu d'une prorogation sans incidence financière. Les composantes régionales du programme se poursuivront au moins jusqu'au 29 juillet 2023, et la période de mise en œuvre de certains contrats de cette région s'étendra au-delà de cette date.</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte – en partenariat avec des organismes des États membres de l’UE et des organisations internationales, notamment les Organisations régionales ACP mandataires ; Gestion indirecte avec le Secrétariat ACP.</p> <p>Avenant n° 1 à la convention de financement n° ACP/FED/037-995 : Programme intra-ACP de l’Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (AMCC+) - CRIS n° FED/2016/37995. La prolongation du délai de mise en œuvre et d’exécution et de la période de passation de marchés a été signée le 21 décembre 2020.</p>	<p>notamment l’ODD 13 (action climatique) afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable.</p> <p>L’objectif spécifique (résultat) est de mettre au point à l’échelle régionale et nationale de meilleures interventions d’adaptation et d’atténuation face aux défis que le changement climatique représente pour les pays ACP aux niveaux opérationnel, institutionnel et financier.</p> <p>Ce programme s’inscrit dans le cadre de l’objectif 2.1. de la stratégie intra-ACP du 11^e FED (contribuer au renforcement des capacités ainsi qu’à l’adaptation au changement climatique et à l’atténuation de ses effets dans les pays et régions ACP).</p> <p>Le programme contribuera également à la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement durable à l’horizon 2030, notamment en ce qui concerne l’ODD 13 « Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».</p>	<ol style="list-style-type: none"> 2) Actualisation des stratégies et priorités régionales et nationales en matière de changement climatique favorisant la mise en œuvre de l’Accord de Paris (y compris les CDN), et appui à celles-ci. 3) Essai/mise en œuvre couronné(e) de succès, reproduction et/ou mise à l’échelle des projets pilotes d’adaptation (notamment les solutions écosystémiques) dans les régions et pays de l’OEACP. 4) Amélioration du dialogue stratégique sur le changement climatique entre les Organisations régionales et les pays de l’OEACP ; renforcement des capacités de négociation ; partage d’informations, de capacités et de connaissances en matière d’action climatique entre les pays et/ou régions de l’OEACP. 5) Renforcement de la capacité des institutions techniques, des universités et des centres régionaux à appuyer le renforcement des capacités, la recherche et l’innovation en vue de l’adaptation au changement climatique et de l’atténuation de ses effets dans les régions et pays de l’OEACP. 6) Appui aux approches innovantes pour l’accès aux financements des secteurs public et privé et la mobilisation de ceux-ci 	<p>Le rapport final et les documents annexes de la composante AT du Programme de l’AMCC+ ont été transmis le 25 juillet 2022. Une publication énumérant les réalisations et réussites du Programme intra-ACP de l’AMCC+ est disponible à l’adresse https://intraacpgccapplus.org/.</p> <p>Pays/régions bénéficiaires :</p> <p>Tous les États membres et organisations régionales de l’OEACP</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Environnement et Action climatique</i></p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement ACP/FED/041-159 : Programme intra-ACP de l'Alliance mondiale contre le changement climatique plus (AMCC+), phase 2, pour un montant de 37 millions d'euros, signée le 20 septembre 2018. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Octroi direct de subventions à sept organisations régionales ACP : CAE, SADC, Centre sur le changement climatique de la Communauté des Caraïbes (CCCC), CUA, COI, IGAD.</p>	<p>L'objectif général (impact) du programme consiste à accroître la résilience des régions et pays ACP face aux effets négatifs du changement climatique et à contribuer à la réalisation des ODD, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable.</p> <p>L'objectif spécifique (résultat) est de mettre au point à l'échelle régionale et nationale de meilleures interventions d'adaptation et d'atténuation face aux défis que le changement climatique représente pour les pays ACP aux niveaux opérationnel, institutionnel et financier.</p> <p>Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'objectif 2.1. de la stratégie intra-ACP du 11^e FED (contribuer au renforcement des capacités ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans les pays et régions ACP).</p> <p>Le programme contribuera également à la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».</p> <p>L'objectif général du programme est d'accroître la résilience des pays et régions ACP face aux effets négatifs du changement climatique, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable. De manière plus spécifique, le programme vise à contribuer à la conservation de la biodiversité à travers la promotion de solutions écosystémiques pour l'adaptation à ce phénomène et la réduction des risques de catastrophes naturelles. De ce fait, ce programme vise également à contribuer à la réalisation de l'ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».</p>	<p>Idem que le programme ci-dessus.</p>	<p>Le projet est en cours, et devrait prendre fin le samedi 21 septembre 2024. Tous les contrats portant sur la mise en œuvre du programme ont été signés.</p> <p>Les organisations régionales et l'équipe d'assistance technique continuent de travailler sur tous les domaines de résultat et tous les résultats, respectivement.</p> <p>Pays/régions bénéficiaires :</p> <p>Tous les pays de l'OEAC</p> <p>CAE, SADC, CCCCC, CUA, COI et IGAD.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter le département Environnement et Action climatique.</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement ACP/FED/041-205 : Programme d'appui aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux pays côtiers - signée le mercredi 31 juillet 2019 pour un montant de 35 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 72 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe à travers des subventions avec l'OEAO, le COI, l'Université de Maurice et le PROE</p> <p>Gestion indirecte avec :</p> <p>Secrétariat de l'OEACP</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à renforcer le développement durable dans les PEID et les pays côtiers ACP. De manière spécifique, il vise à favoriser la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (La Voie à suivre de Samoa) en appuyant et en améliorant la gestion et l'utilisation durable des ressources côtières et marines.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont comme suit°: Résultat 1 : La capacité des régions et pays de l'OEACP à gérer efficacement la biodiversité côtière et marine et la résilience face au changement climatique est renforcée ; Résultat 2 : Les initiatives régionales, nationales et locales visant à évaluer, conserver, protéger, gérer et exploiter de façon durable la biodiversité marine et terrestre sont soutenues ; Résultat 3 : Des partenariats en faveur de la durabilité de l'environnement sont établis et renforcés. Le programme vise à contribuer à la réalisation de l'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).</p>	<p>Le projet est en cours, et devrait prendre fin le vendredi 1 janvier 2027.</p> <p>Deux contrats de subvention régionaux (à savoir le Programme BIOSPACE doté d'un budget de 10,7 millions d'euros, mis en œuvre dans les Caraïbes par l'OEAO ; et le Programme BIOSCAPES doté d'un budget de 12 millions d'euros, mis en œuvre dans le Pacifique par le PROE) ont été signés et leur mise en œuvre est en cours. Les négociations relatives à la signature d'un contrat de subvention régional avec la Commission de l'Océan indien (COI) n'ont pas encore été achevées.</p> <p>L'avenant n° 1 à la convention de financement a été signé le 27 avril 2021. Cet avenant prolonge de 18 mois la mise en œuvre du programme, dont la durée passe de 72 à 90 mois.</p> <p>Doté d'un montant de 1,8 million d'euros, le projet de termes de référence pour l'assistance technique - gestion indirecte avec le Secrétariat de l'OEACP du « Résultat 3 - Des partenariats en faveur de la durabilité de l'environnement sont établis et renforcés » a été élaboré par le Secrétariat et soumis aux services de l'INTPA pour révision, approbation et traitement.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Antigua-et-Barbuda, Îles Cook, Comores, Cabo Verde, Bahamas, Fidji, Maurice, Guinée-Bissau, Barbade, Kiribati, Seychelles, São Tomé-et-Principe, Belize, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Dominique, Nauru, République dominicaine, Niue, Grenade, Palau, Guyana, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Haïti, Samoa, Jamaïque, Îles Salomon, Saint-Kitts-et-Nevis, Timor-Leste, Sainte-Lucie, Tonga, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tuvalu, Suriname, Vanuatu, Trinité-et-Tobago.</p> <p>Pour de plus amples informations, contacter le département Environnement et Action climatique.</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
2.2 Contribuer à l'amélioration de la production, de la disponibilité, de la prestation et de l'application des prévisions climatiques et des services climatologiques fondés sur la science (85 millions d'euros)			
<p>Convention de financement ACP/FED/038-833 : Programme intra-ACP relatif aux services et applications climatologiques, signée le 20 septembre 2018 pour un montant de 85 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrats de subvention directe avec : l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le COI, l'IGAD, le Centre régional d'agriculture, d'hydrologie et de météorologie (AGRHYMET), l'Organisation météorologique des Caraïbes (CMO). • Gestion indirecte avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), la SADC, la CUA et le Secrétariat de l'OEACP. 	<p>L'objectif général est de promouvoir le développement durable, tandis que l'objectif spécifique vise à renforcer les chaînes de valeur des services climatologiques dans les pays ACP et à contribuer ainsi à la réalisation des ODD.</p> <p>Objectif de développement durable 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats attendus : Résultat 1 : L'interaction entre les utilisateurs, les chercheurs et les fournisseurs de services climatologiques dans les régions ACP est structurée. • Résultat 2 : La fourniture de services climatologiques au niveau régional et national est garantie et sécurisée de manière efficace. Résultat 3 : L'accès aux informations climatologiques est amélioré. • Résultat 4 : La capacité des régions de l'OEACP est renforcée pour produire et appliquer des informations et produits climatologiques revêtant une pertinence par rapport à leurs préoccupations spécifiques ; • Résultat 5 : La prise de décisions fondées sur des éléments probants climatiques est améliorée, et les services climatologiques sont intégrés dans les processus stratégiques aux niveaux régional et national. 	<p>Le projet est en cours, et devrait prendre fin en mai 2025.</p> <p>L'avenant au contrat OEACP a été signé le 25 juin 2020. Le lancement officiel du programme ClimSA s'est fait par visioconférence le 30 mars 2021.</p> <p>À ce jour, les activités mises en œuvre du programme ClimSA sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Résultat 1 : 50 % des Centres climatologiques régionaux (CCR) OEACP de la région Afrique (ACMAD, AGRHYMET, ICPAC et CAPC-CA) ont indiqué avoir mis en place des plateformes d'interface utilisateur (PIU) en vue de permettre la discussion et le partage d'informations et de services, en particulier en ce qui concerne l'agriculture, l'eau, la réduction des risques de catastrophes et la santé ; ❖ Résultat 2 : Trois CCR sur huit (40 %) ont fait part de l'opérationnalisation d'une « station climat », un système d'information sur les services climatologiques, qui permet de générer de nouveaux produits et services adaptés aux utilisateurs. L'opérationnalisation en Afrique de l'Est d'une veille agricole faisant office de système d'alerte précoce pour la

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>surveillance des cultures et des pâturages dans la région est également effective.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Résultat 3 : 40 % des CCR ont pu accéder aux données provenant des centres nationaux et internationaux. L'accès aux données de prévisions saisonnières du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) pour fournir des services de vigilance pour la surveillance et le contrôle des épidémies de méningite en Afrique est en cours de discussion. ❖ Résultat 4 : Trois CCR ont fait savoir que 41 chercheurs ont achevé leurs études supérieures et 12 membres du personnel des CCR ont participé au programme de formation professionnelle de l'ACMAD. ❖ Résultat 5 : Le Secrétariat de l'OEACP a sollicité la mise au point d'un outil d'évaluation des avantages socio-économiques (ASE). 23 délégués des régions de l'OEACP ont contribué à la co-conception de l'outil ASE, avec le soutien d'une entreprise privée externe. ❖ Les principales activités mises en œuvre par la composante AT du programme ClimSA de l'OEACP sont les suivantes : (1) <i>coordination de la mise en œuvre du programme ClimSA</i> ; (2) <i>stratégie de renforcement des capacités</i> : stratégie de renforcement des capacités et plan de mise en œuvre (achevé) ; (3) mise à jour du site Internet du programme et élaboration de supports de communication (capsules vidéo, communiqués de presse, lettres d'information), suivi et gestion des plateformes de réseaux sociaux (achevé) ;

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>(4) organisation et participation au forum annuel et d'autres événements intra-ACP du programme ClimSA : organisation et participation aux événements parallèles lors de la COP27 climat, participation aux forums régionaux consacrés au climat (régions Afrique de l'Est et Afrique australe) ;</p> <p>(5) mise au point et lancement d'une plateforme d'information dédiée ou d'un portail d'échange de bonnes pratiques ;</p> <p>(6) appui aux CCR par l'intégration d'éléments liés aux avantages socioéconomiques des services climatologiques : mise en place d'un outil d'évaluation des avantages socioéconomiques.</p> <p>❖ Organisation et supervision des réunions du comité de pilotage du programme ClimSA (réunions intrarégionales du comité de pilotage – septembre 2022), réunions régionales du comité de pilotage pour l'IGAD (2^e réunion du comité de pilotage en mai 2022 ; pour la SADC (2^e réunion du comité de pilotage, 20-21 septembre 2022), réunions mixtes de gouvernance ClimSA- CUA (2^e réunion du comité de pilotage, groupe consultatif, réunion des experts et comité d'évaluation par les pairs, 12-16 décembre 2022), convocation de la réunion du comité de pilotage établi à Bruxelles (janvier 2023).</p> <p>Activités planifiées :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Coordination de la mise en œuvre avec les 8 CCR de l'OEACP ; b. Installation de la plateforme informatique de l'OEACP et formation à l'utilisation du système de S&E en ligne ; c. Organisation de la 4^e réunion du comité de pilotage et du 3^e Forum ClimSA ;

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>d. Maintenance de la plateforme ou du portail de gestion des connaissances ;</p> <p>e. Liaison avec la CUA pour les préparatifs de l'atelier des ministres africains chargés des Finances grâce à l'outil d'évaluation ASE ;</p> <p>f. Mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités et du plan de formation y relatif.</p> <p>Pays/régions bénéficiaires :</p> <p>Organisations régionales OEACP pertinentes (jouissant d'un avantage technique comparatif en matière de services climatologiques) et tous les États membres.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter le département Environnement et Action climatique.</p>
<p>2.3 Contribuer à la mise en œuvre des engagements internationaux en matière d'environnement par les organismes et réseaux des pays ACP (160 millions d'euros)</p>			
<p>Convention de financement ACP/FED/038-593: programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées (BIOPAMA II), signée le 9 juin 2017 pour un montant de 60 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe – services de passation de marchés – accord administratif avec le Centre commun de recherche (CCR).</p>	<p>Objectif spécifique 1 : L'objectif spécifique 1 est de préserver et de renforcer les systèmes d'information de référence pour la gestion de la biodiversité et des aires protégées au niveau mondial, ACP et régional ;</p> <p>Objectif spécifique 2 : L'objectif spécifique 2 concerne l'utilisation des observatoires régionaux, désignés par les institutions régionales et abritant les PRIS, par les différents acteurs pour renforcer la planification et le processus décisionnel dans le cadre de la conservation de la biodiversité ainsi</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation systématique, aux fins de la planification et du processus décisionnel, des aires protégées par les organismes qui en ont la charge, à l'aide d'outils appropriés ; <p>Mise en œuvre des actions de gestion requises, telles qu'identifiées à l'aide d'outils appropriés pour l'évaluation de la gestion et de la gouvernance, dans les projets pilotes et les</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 10 juin 2023.</p> <p>La revue à mi-parcours s'est achevée durant la deuxième moitié de 2021, permettant d'évaluer la conception, les performances et l'impact du programme, ainsi que d'identifier les leçons tirées en vue d'améliorer la stratégie et les activités de mise en œuvre pour la durée restant du programme.</p> <p>La réunion du comité de pilotage du programme s'est tenue le 27 octobre 2022. Les dernières mises à jour relatives au programme sont les suivantes :</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
Gestion directe – subventions – attribution directe à l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).	<p>que de la gestion et de la gouvernance durables des ressources naturelles.</p> <p>Objectif spécifique 3 : L’objectif spécifique 3 : sur la base des priorités en matière de gestion et de gouvernance, assurer la planification et la mise en œuvre des activités touchant la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.</p>	espaces naturels protégés, y compris dans les PEID	<p>Les recommandations issues de l’évaluation à mi-parcours du programme BIOPAMA ont été adoptées. Elles guideront l’orientation future de toutes les composantes, y compris les systèmes d’information régionaux (SIR), les observatoires régionaux et la facilité d’octroi de subventions, ainsi que la durabilité du programme.</p> <p>Les observatoires régionaux sont déjà en place et continuent d’être mis à jour. Ils sont accessibles via les liens ci-dessous : https://rris.biopama.org/dashboard</p> <p>Des systèmes d’informations régionaux (SIR) et mondiaux gérés par JRS sont en place, et actualisés régulièrement.</p> <p>Des avancées majeures ont été réalisées au niveau des SIR, des améliorations ont été apportées au niveau de la conception, et une nouvelle architecture d’arrière-plan propose une meilleure interface utilisateur et des outils dynamiques et interactifs pour le suivi des actions de préservation, notamment l’instrument intégré de suivi de l’efficacité de la gestion (IMET), et de l’instrument de suivi de la gouvernance et de l’équité des aires protégées (PAGE).</p> <p>Afrique de l’Est https://esahub.rcmrd.org/en/ Afrique centrale https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform Afrique de l’Ouest https://www.obapao.org/fr Caraïbes https://caribbeanprotectedareasgateway.com/ Pacifique https://pipap.sprep.org/</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>La composante subventions à l'action au titre de l'appel à propositions 2020 se poursuit, et les bénéficiaires sont sélectionnés de façon continue. L'attribution des subventions aux régions se fait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caraïbes : 3 millions alloués, 2,5 millions engagés, et 0,5 million restant ; • Afrique centrale : 3 millions alloués, 0,7 millions engagés, et 2,3 millions restants ; • Afrique de l'Est : 3 millions alloués, 2 millions engagés, et 1 million restant ; • Pacifique : 3 millions alloués, 1,6 million engagé, et 1,4 million restant ; • Afrique australe : 3 millions alloués, 2 millions engagés, et 1 million restant ; • Afrique de l'Ouest : 3 millions alloués, 2 millions engagés, et 1 million restant. <p>Les derniers appels à propositions ont été publiés, clôturés et attribués à l'échelle régionale en 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tchad, Rwanda, Guinée équatoriale, RCA, São Tomé-et-Principe, Cameroun, Gabon, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Bahamas, Belize, République dominicaine, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, PNG, îles Salomon, Tonga, Samoa, Vanuatu, îles Cook, Tuvalu, Palau, Dominique, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Gambie, Cabo Verde, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone, Botswana, Érythrée, Eswatini, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie, Afrique du Sud.</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>Organisations régionales : Mission d'observation de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), CEDEAO, University of West Indies (UWI), PROE</p> <p>Liens vers les informations :</p> <p>www.biopama.org</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Environnement et Action climatique.</i></p>
<p>Convention de financement ACP/FED/038-835: Gestion durable de la faune sauvage pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales signée le 9 juin 2017 pour un montant de 45 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 84 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres partenaires de mise en œuvre tels que la Société mondiale de conservation (WCS), le CIFOR et le CIRAD.</p> <p>L'avenant n°1 à la convention de financement n° REG/FED/041-206 relatif au programme intra-ACP de lutte contre le trafic d'espèces sauvages – doté du numéro CRIS ACP/2018/041-206 a modifié le budget et le partenaire d'exécution chargé de la mise en œuvre de la Composante 3 du Programme de gestion des espèces sauvages.</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la conservation de la faune sauvage et à leur écosystème dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire des populations qui dépendent de ces ressources dans les pays ACP.</p> <p>Le programme cadre parfaitement avec les dispositions de la stratégie intra-ACP 2014-2020 et les objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 (ODD 15).</p> <p>L'objectif spécifique est de contribuer à l'exploitation légale et durable de la faune sauvage par les populations rurales, afin de leur assurer un apport protéinique alternatif dans le cadre de la sécurité alimentaire, de manière à promouvoir la conservation de cette faune dans les pays ACP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du cadre institutionnel et juridique favorisant l'exploitation durable de la faune sauvage, conformément à l'initiative des espèces sauvages résilientes à la chasse ou à la pêche (ESRCP) ; <p>Renforcement de la gestion des ESRCP</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en juin 2024.</p> <p>Le rapport d'évaluation à mi-parcours a été finalisé, avec les recommandations suivantes :</p> <p>Recommandation 1. Pour la durée restante du programme, la priorité consiste à progresser dans la mise en œuvre de modèles de gestion communautaire des ressources fauniques, et à obtenir des résultats concrets au niveau communautaire.</p> <p>Recommandation 2. Renforcer les efforts en matière de GDES et les contributions des ressources humaines au niveau des bénéficiaires directs (communautés locales et structures de gouvernance locale) afin d'accroître le niveau des résultats tangibles sur le terrain.</p> <p>Recommandation 3. En vue de l'exécution des activités du programme, renforcer, autant que possible, la collaboration avec les partenaires nationaux, notamment les autorités responsables</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>des espèces sauvages, les services techniques étatiques, les ONG, les organisations communautaires, et les entreprises privées.</p> <p>Recommandation 4. L'UGP du programme doit jouer un rôle plus actif dans la supervision et la gestion du programme, afin d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre des modèles, d'assurer le bon déroulement du programme, et d'éviter un « enlèvement ».</p> <p>Recommandation 5. Encourager les comités d'évaluation sur le terrain à être plus proactifs dans le pilotage du programme au niveau des sites.</p> <p>Recommandation 6. Mieux faire connaître le programme dans les pays et sur les sites. Sensibiliser les parties prenantes aux objectifs de la GDES, aux résultats escomptés, aux modèles en cours d'essai, et aux progrès accomplis en la matière.</p> <p>Recommandation 7. Simplifier le système de S&E, et inclure des indicateurs qualitatifs afin de mieux évaluer les progrès dans la mise en œuvre des modèles ; Désigner une personne pour s'occuper à plein temps du S&E ; Réviser et simplifier la théorie du changement.</p> <p>Recommandation 8. Élaborer des plans de durabilité des activités du programme au-delà de la durée de vie de celui-ci.</p> <p>Recommandation 9. Prolonger le chronogramme du programme afin de s'assurer que le délai prévu pour l'exécution sur le terrain des modèles de gestion des espèces sauvages est suffisamment long pour permettre d'en déterminer le niveau de réussite et d'en tirer des enseignements.</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
			<p>La réunion du comité de pilotage tenue en novembre 2022 a examiné la mise en œuvre du programme et relevé les enseignements tirés de tous les sites de projet.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Guyana, Papouasie-Nouvelle-Guinée, RDC, Congo, Sénégal, Madagascar, Zambie, Botswana et Zimbabwe.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Environnement et Action climatique.</i></p>
<p>Convention de financement ACP/FED/041-206 : Programme intra-ACP de lutte contre le trafic des espèces sauvages - signée le 15 mai 2019 pour un montant de 20,3 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;</p> <p>Subventions en vue de la mise en œuvre des composantes 2 et 3 du programme.</p>	<p>L'objectif général du programme est de réduire les délits commis à l'encontre des espèces sauvages et du patrimoine forestier dans les pays ACP d'Afrique. Les objectifs spécifiques consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la protection des éléphants et d'autres mammifères africains repris dans la CITES à travers le continent (composante 1) ; ● Améliorer l'application des législations environnementales nationales et internationales liées aux espèces sauvages (composante 2) ; ● Améliorer la participation des communautés locales à la lutte contre les délits commis à l'encontre des espèces sauvages et du patrimoine forestier à l'intérieur et autour d'un certain nombre d'aires protégées stratégiques (composante 3). 	<p>Les résultats attendus sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les pratiques et les procédures liées au suivi et à la gestion de la moralité des éléphants à travers le réseau de sites « minimiser l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction (MIKES) » sont appuyées et renforcées ; ● Les efforts des organismes de gestion de la flore et de la faune des États de l'aire de répartition visant à protéger les populations prioritaires des éléphants et d'autres espèces cibles dans les principaux sites de conservation sont renforcés ; ● Les interventions nationales, sous-régionales et continentales d'appui à la conservation des éléphants et d'autres espèces de mammifères sont renforcées. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 16 mai 2024.</p> <p>Pays bénéficiaires : tous les pays de l'OEACP</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Environnement et Action climatique.</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
2.4 Contribuer à l'intégration et à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (30 millions d'euros)			
<p>Convention n° ACP/FED/041-208 - renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux dans les pays ACP (phase 3), signée le 2 avril 2019 pour un montant de 25 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le PNUE du résultat 1 : amélioration des capacités et de la conformité avec des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité (CBD, CITES, CMS) et aux déchets chimiques (Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata)</p> <p>Gestion indirecte avec le PNUE du résultat 2 : renforcement des capacités des pays de l'OEACP en matière de gestion des côtes et des océans en relation avec les conventions régionales pertinentes relatives aux mers</p> <p>Gestion indirecte avec la FAO du résultat 3 : amélioration de l'intégration de la biodiversité et gestion adéquate des produits et déchets chimiques dans les pays ACP conformément aux AME.</p>	<p>La troisième phase du programme ACP pour les AME approfondira le travail qui a été réalisé par les institutions régionales, et les accompagnera en leur fournissant davantage les outils et les connaissances adaptés. Le programme revêt une pertinence pour le programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 (ODD 15). L'objectif principal du programme est de promouvoir la durabilité environnementale dans les pays ACP par le renforcement de la gouvernance environnementale et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Plus spécifiquement, le programme vise à : Améliorer la mise en œuvre et le respect des AME liés à la biodiversité (CDB, CITES, CMS) et aux déchets chimiques (Base, Rotterdam, Stockholm et Minamata).</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration des capacités, des processus et des infrastructures en vue de la mise en œuvre et du respect des AME liés à la biodiversité et aux déchets chimiques ; ● Renforcement de la gouvernance des océans, en vertu des conventions régionales relatives aux océans, par l'amélioration des cadres, législations et mécanismes nationaux pour la mise en œuvre efficace des conventions ; ● Amélioration des connaissances, du partage des connaissances, des lignes directrices et des mécanismes pour la mise en œuvre efficace des AME. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 3 avril 2024.</p> <p>La réunion du comité de pilotage du programme s'est tenue les 19 et 20 octobre 2022. Elle a été précédée d'une réunion préparatoire de l'OEACP tenue le 18 octobre en vue de la COP15 de la CDB.</p> <p>La réunion du comité de pilotage du programme a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiné l'état de mise en œuvre du projet, son impact, ainsi que les enseignements tirés ; - modifié le plan de travail et le budget de tous les partenaires ; - identifié les priorités stratégiques et les questions transversales sur lesquels le projet se focalise, et formulé des observations permettant d'assurer un impact plus significatif et une meilleure coordination. <p>Le programme a fourni un appui aux activités préparatoires de l'OEACP en vue de la COP 15 de la CDB tenue à Montréal (Canada) en décembre 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires : tous les pays de l'OEACP</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Environnement et Action climatique</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
2.6: Contribuer à rendre les établissements humains inclusifs, sécurisés, résilients et durables			
<p>Convention de financement ACP/FED/039-651: programme d'appui à la mobilité urbaine, signée le 8 mai 2017 pour un montant de 3 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion indirecte</p> <p>Ce programme sera mis en œuvre à travers une gestion indirecte avec l'Agence française de développement (AFD). Le mandataire sera chargé d'exécuter les tâches budgétaires ci-après : paiement et recouvrement de sommes dues ; gestion des procédures de passation de marchés pour le recrutement du personnel, acquisitions, recrutement de prestataires de services, et toute autre transaction pertinente.</p> <p>Autres contributions :</p> <p>Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) – 680 000 euros ;</p> <p>Ministère français de l'Environnement (BMUB) – 900 000 euros.</p>	<p>L'objectif général est de rendre les établissements humains inclusifs, sécurisés, résilients et durables. L'objectif spécifique est de promouvoir la mise en œuvre, dans les pays ACP, de politiques de mobilité urbaine durables, à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques, à travers un processus de planification multimodal et participatif intégré à l'échelle des villes.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au cadre méthodologique et de gouvernance « Move Your City » (MYC) ; • Appui au renforcement des capacités et à l'apprentissage international des principaux acteurs ; • Élaboration de plans durables de mobilité urbaine, et adoption et mise en œuvre de mécanismes de financement. 	<p>Le programme est en cours, et a été prolongé de 18 mois à l'issue d'une évaluation de l'exécution des activités dans le contexte de l'actuelle pandémie et de la situation politique dans les pays, notamment en Éthiopie. Il devrait prendre fin le 8 novembre 2023.</p> <p>La date de clôture est fixée au 8 novembre 2025.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP (décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention n° ACP/FED/038-846 - Phase III du Programme participatif pour l'amélioration des bidonvilles dans les États ACP (PSUP 3) pour un montant de 10 millions d'euros, a été signée le 8 mai 2017. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ;</p> <p>Gestion directe – services d'achat</p>	<p>L'objectif général du programme est d'« assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ». (Cible 11.1 des ODDs).</p> <p>L'objectif spécifique 1 est de renforcer les partenariats et le dialogue politique à l'échelle mondiale en vue de l'amélioration participative des bidonvilles et de leur prévention (dans tous les pays ACP) ;</p> <p>L'objectif spécifique 2 est d'améliorer les savoirs et les capacités en vue de l'amélioration participative des bidonvilles et de leur prévention (pour plus de 50 % des pays ACP), et des conditions de vie des habitants de taudis.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formulation de stratégies inclusives de prévention et d'amélioration des taudis dans des villes ou sur de petites îles, et indication d'investissements concrets nécessaires à l'exécution de ces activités ; <p>Renforcement de la coopération Sud-Sud, triangulaire et Nord-Sud, forums d'échange régionaux et plateformes d'apprentissage.</p>	<p>Le programme est en cours et la convention de financement a été prolongée de 8 mois après i) l'examen de l'exécution des activités dans 20 pays ; ii) les défis et les retards dus à la pandémie de COVID-19 ; et iii) le plaidoyer lors du Forum urbain mondial. Le programme devrait s'achever le 8 janvier 2023</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p>40 pays des 6 régions de l'OEACP</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>
<p>Convention n° ACP/FED/-040-923 - mise en œuvre à grande échelle d'interventions en faveur des villes durables, signée le 29 avril 2019 pour un montant de 17 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte à travers des contributions au mécanisme de financement mixte de l'UE</p>	<p>L'urbanisation des pays en développement se poursuit à un rythme soutenu, au plus tard en 2050, la population urbaine pourrait s'accroître de 2 milliards de personnes, dont 90% en Afrique et en Asie. L'objectif général du programme est d'améliorer l'accès aux services de base pour les populations des pays ACP bénéficiaires. L'objectif spécifique est d'élargir l'accès aux financements à l'échelle de la ville. Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du mécanisme de financement mixte de l'UE. Les projets seront évalués et mis en œuvre dans le cadre des facilités concernées de l'UE.</p>	<p>Les principaux résultats atteints du programme sont :</p> <p>R1 : Capacités accrues des institutions municipales dans le domaine de la gestion financière/des projets, et à traduire les politiques en des propositions d'investissement viables ;</p> <p>R2 : Amélioration du partage des connaissances et des meilleures pratiques touchant l'accès aux financements à l'échelle de la ville dans les pays ACP ;</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 30 avril 2025.</p> <p>Pays bénéficiaires : 6 régions de l'OEACP</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement n° ACP/FED/041-233 : Programme ACP-UE du 11^e FED pour la réduction des risques de catastrophes naturelles - signée le 20 novembre 2020 pour un montant de 100 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>1. Gestion indirecte avec des organisations internationales :</p> <p>2. Gestion indirecte avec des organisations régionales ;</p> <p>3. Gestion indirecte avec le Secrétariat de l'OEACP</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à réduire l'impact des catastrophes, notamment en ce qui concerne le changement climatique et les aléas biologiques, et à accroître la résilience des pays de l'OEACP. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <p>OS1 : La gouvernance liée à la gestion des risques de catastrophes est renforcée ;</p> <p>OS2 : L'investissement dans la réduction des risques de catastrophes en vue d'une résilience est augmenté ;</p> <p>OS3 : La préparation aux catastrophes en vue d'une intervention efficace et de reconstruire en mieux dans le cadre du redressement, de la réhabilitation et de la reconstruction est améliorée.</p>	<p>Les principaux résultats attendus du programme sont :</p> <p>Résultat 1.1 : Les capacités des institutions régionales de l'OEACP sont renforcées. (Agences provisoirement retenues pour la mise en œuvre : CUA, PNUD/UNDRR, Banque mondiale/GFDRR, SADC, CDB et SPC) ;</p> <p>Résultat 1.2 : Les actions au titre de la coopération Sud-Sud intra-ACP sont consolidées et des mécanismes de coordination et de suivi sont opérationnels (à mettre en œuvre par le Secrétariat de l'OEACP) ;</p> <p>Résultat 1.3 : Des solutions intégrées pour une planification et une budgétisation du développement reposant sur une connaissance des risques sont fournies (PNUD/UNDRR, SADC, CDB et SPC provisoirement sélectionnés pour la mise en œuvre) ;</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 30 juin 2027.</p> <p>Le processus d'appel d'offres a été clôturé et la sélection d'un responsable du consortium s'est faite en décembre 2022. L'AT au Secrétariat de l'OEACP a commencé le 20 janvier 2023 et l'équipe concernée est intégrée au département Environnement et Action climatique (EAC)</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tous les états membres de l'OEACP, par le biais de l'AT et des 7 composantes en cours de mise en œuvre par les organisations suivantes : CUA, ARC, SADC, SPC, CDEMA, Banque mondiale/GFDRR et PNUD/UNDRR.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Environnement et Action climatique.</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
3. Appui au développement du secteur privé et à l'investissement (600 millions d'euros) + financement complémentaire de 15,5 millions d'euros en faveur du programme ACP-UE pour la connectivité numérique			
3.1 Appuyer les politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et renforcer les capacités productives et les chaînes de valeur*			
<p>Convention n° ACP/FED/038-589 - Appui aux politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et renforcement des capacités productives et des chaînes de valeur - signée le 19 novembre 2018, pour un montant de 34,7 millions €. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Le programme est en cours de mise en œuvre à travers une gestion indirecte entre la CE et la Banque mondiale, l'ONUDI et le Centre du Commerce international (CCI).</p>	<p>L'action proposée doit contribuer à la réalisation de l'objectif général, à savoir assurer une croissance inclusive et durable en créant un climat plus propice pour les affaires et en permettant au secteur privé de jouer un rôle plus actif. L'objectif spécifique consiste à appuyer les politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et à renforcer les capacités productives et les chaînes de valeur. Il intégrera également un processus d'industrialisation verte à long terme reposant sur une participation plus active du secteur privé ACP aux chaînes de valeur régionales et mondiales, y compris en ce qui concerne le commerce et l'investissement.</p>	<p>Les deux résultats attendus de ce programme sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la mise en œuvre de politiques et de cadres juridiques nationaux favorables aux entreprises, inclusifs et responsables ; et 2) une amélioration de la productivité et de la compétitivité par le renforcement des capacités de commercialisation et des chaînes de valeur. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 20 novembre 2023.</p> <p>Une réunion du mécanisme de coordination entre le Secrétariat de l'OEACP, la DG INTPA et les agences de mise en œuvre s'est tenue en mai 2021 pour étudier le moyen d'améliorer la mise en œuvre du programme et d'accroître la visibilité de la Commission européenne et du Secrétariat de l'OEACP.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>
<p>Convention n° ACP/FED/041-097 - Facilité d'assistance technique pour l'amélioration du climat des affaires et, plus largement, d'investissement à travers un dialogue structuré -</p>	<p>L'objectif global de ce programme est de promouvoir une croissance inclusive et durable créant des emplois décents dans les États ACP. Son</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en décembre 2022.</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>signée le 3 décembre 2019 pour un montant de 10 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 36 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 18 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec les Organisations des États membres de l'UE (GIZ, Expertise France, British Council et Luxdev.</p>	<p>objectif spécifique est de soutenir les pays et les institutions régionales de l'OEACP dans le cadre du processus de leur dialogue structuré avec le secteur privé en vue de l'instauration d'un climat des affaires et d'investissement plus propice. La Facilité est axée sur la demande.</p>	<p>Résultat 1 : Les initiatives en faveur de l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement résultant des processus de dialogue structuré entre le secteur public et le secteur privé formel et informel sont soutenues, avec un accent particulier sur les chaînes de valeur stratégiques des pays de l'OEACP ;</p> <p>Résultat 2 : Les capacités des institutions financières de développement régionales de l'OEACP sont renforcées en matière de participation à la définition, à la préparation et à la mise en œuvre des projets d'investissement grâce aux instruments de financement traditionnels et mixtes ;</p> <p>Résultat 3 : Les instruments, les enseignements tirés et les bonnes pratiques efficaces et innovants sont recensés et intégrés dans les activités du secteur privé ACP aux niveaux national et régional et sont rendus publics grâce à la Facilité.</p>	<p>Le programme enregistre des résultats concluants de nature à soutenir les efforts des États et régions membres de l'OEACP à travers la fourniture d'une assistance technique visant à améliorer le climat des affaires, et des ateliers ont été animés sur un éventail d'instruments financiers pour aider les MPME à accéder aux financements (www.icr-facility.eu).</p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</i></p> <p>https://www.icr-facility.eu</p>
<p>3.2 Accroître l'inclusion financière</p>			

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement n° ACP/FED/038-590 - Promotion de solutions évolutives et durables pour le renforcement de l'inclusion financière dans les pays de l'OEACP, signée le 18 décembre 2018 pour un montant de 25 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 80 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Le programme était initialement prévu pour être mis en œuvre à travers des subventions [appels à propositions « solutions financières numériques innovantes dans les pays de l'OEACP »], au titre d'une gestion directe avec la Commission européenne.</p> <p>L'appel à propositions avait été publié mais a dû être annulé. Le financement disponible a été réaffectée à la riposte conjointe OEACP-UE à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 sous la rubrique de l'action « nouveau programme d'inclusion financière numérique (25 millions d'euros), comme décidé par le Comité des ambassadeurs. Sur la base de l'avenant n° 1, le programme est en cours de mise en œuvre dans le cadre d'une gestion indirecte avec des organismes ayant satisfait à l'évaluation des piliers, notamment le FENU.</p> <p>Un accord de contribution a été signé le 30 novembre 2021 entre la Commission européenne et le PNUD, pour un montant de 16,6 millions d'euros, destinés à la gestion du programme OEACP-UE relatif à l'économie informelle. Officiellement intitulé « Appui à la transition des entreprises informelles vers une croissance durable et la légalisation dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique », le programme débutera le 1^{er} février 2022 et durera 52 mois.</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les pays de l'OEACP à travers la promotion de la croissance inclusive et durable. L'objectif spécifique est de renforcer l'inclusion financière dans les pays de l'OEACP en promouvant des écosystèmes de services financiers numériques inclusifs et responsables pouvant bénéficier aux populations défavorisées et aux entrepreneurs.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des écosystèmes financiers numériques responsables, ouverts et inclusifs reposant sur la connaissance et l'innovation sont développés dans les pays de l'OEACP ; • Des solutions financières numériques innovantes fondées sur des alliances multipartites sont élaborées et mises en œuvre à grande échelle ; • Les capacités des agents de la santé sont renforcées au moyen d'une formation à distance ; • Des outils en libre accès sont mis au point concernant le contenu audio numérique localisé et la technologie pour l'éducation à la santé ; • Digital Agriculture Africa : des solutions sont proposées dans le cadre des plateformes numériques pour la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur et d'approvisionnement agricoles ; • Un ensemble d'activités d'apprentissage mobile en ligne visant à renforcer les capacités des journalistes, de la société civile, etc. est conçu ; • Drone et données : L'efficacité des chaînes d'approvisionnement en produits sanitaires et la cartographie de l'impact avant et après la pandémie de COVID-19 sont assurées grâce aux solutions par drone. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en août 2025.</p> <p>La convention de financement relative au programme a été signée entre la DG INTPA et le FENU pour un montant de 15 millions d'euros. Le programme est intitulé « Tirer parti du financement numérique pour renforcer la résilience des pays de l'OEACP ».</p> <p>Pays bénéficiaires : Cameroun, Gabon, Rwanda, Tanzanie, Éthiopie, Malawi, Zambie, Niger, Burkina Faso, Benin, République dominicaine, Barbade, Trinité-et-Tobago, Fidji, Samoa, Tonga, Kiribati, Vanuatu.</p> <p>Contact : Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)</p> <p>Courriel : Bram.peters@uncdf.org</p> <p>Le reliquat de 10 millions d'euros a servi à financer la composante du programme « Smart Development Hack » mise en œuvre par la GIZ.</p> <p>Pays bénéficiaires : Résultat 2 :</p> <p>Nigeria, Kenya, Rwanda, Madagascar, Malawi, Éthiopie, Zimbabwe, Ouganda, Ghana, Zambie, Mauritanie, République dominicaine, Haïti, Union des télécommunications des Caraïbes (CTU), et Timor Leste.</p> <p><i>Pour plus d'informations contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP (décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement ACP/FED/42-720 - Programme-cadre d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles, signée le 21 octobre 2020 pour un montant de 157 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 180 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>1. Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre de l'UE ;</p> <p>2. Gestion indirecte avec une organisation internationale ;</p> <p>3. Gestion indirecte avec une organisation régionale ;</p> <p>4. Contribution au mécanisme de financement mixte du FED</p>	<p>Ce programme vise notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir un appui pour l'élaboration de politiques nationales de pays sélectionnés, y compris l'identification d'écarts systémiques qui mettent en péril le développement d'entreprises informelles ; <ol style="list-style-type: none"> 1. renforcer les capacités des intermédiaires financiers nationaux à mettre au point, adopter et proposer des produits et des services financiers adaptés aux besoins du secteur informel, y compris les compétences numériques ; 2. renforcer les capacités au niveau des entreprises, notamment en matière de gestion des affaires et d'éducation financière et numérique, en vue d'améliorer les capacités de croissance, de gestion des connaissances et de partage de bonnes pratiques. 	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 : les capacités des acteurs des chaînes de valeur agricoles, notamment les petits exploitants agricoles et les MPME, à attirer des financements et des investissements sont renforcées ; • Composante 2 : l'investissement dans les chaînes de valeur agricoles à travers des opérations de financement mixte ciblant des chaînes de valeur agricoles spécifiques est encouragé ; • Composante 3 : Des mesures de relance post-COVID-19 à travers des actions spécifiques à court et moyen termes destinées à atténuer l'impact de la pandémie sur le secteur agroalimentaire dans les pays de l'OEACP et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs populations sont mises en place. 	<p>Pour plus d'informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</p> <p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en octobre 2028. Au cours de la période concernée, les contrats suivants ont été signés pour faciliter la mise en œuvre du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante II (50 millions d'euros), un contrat a été signé avec l'Institution européenne de financement du développement, pour la mise sur pied d'une facilité d'investissement de l'OEACP visant à faciliter l'accès aux financements ; ▪ Pour la Composante III (47 millions d'euros), des contrats ont été signés avec les organisations suivantes : ▪ Le COLEACP, pour la mise en œuvre du programme Fit for Market plus (25 millions d'euros), qui vise à renforcer les capacités des États membres de sorte qu'ils puissent se conformer à la réglementation régissant l'accès au marché de l'UE.

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP (décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
	<p>L'objectif général du programme est de donner aux acteurs intervenant tout au long des chaînes de valeur agricoles durables et résilientes face au changement climatique, notamment les petits exploitants agricoles et les MPME, tout particulièrement les femmes et les jeunes, les moyens de participer pleinement à la transformation et à la modernisation du secteur agricole aux niveaux national/régional, afin d'accroître leur revenu mais aussi de réduire la pauvreté et la faim ainsi que d'améliorer l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant dans les États membres de l'Organisation. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer et renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur de l'OEACP à mobiliser des financements et des investissements ; 2. Faciliter et renforcer l'intégration des acteurs intervenant tout au long des chaînes de valeur agricoles, notamment les petits exploitants agricoles. 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le FIDA pour la mise en œuvre des ressources additionnelles du programme en faveur des organisations paysannes ACP (10 millions d'euros), qui vise à améliorer les capacités de ces entités en matière de prestation de services techniques et économiques, et à mettre leurs membres en relation avec les marchés ; et ▪ Agricord pour la mise en œuvre du programme de recherche et d'innovation piloté par les organisations paysannes (8 millions d'euros), afin de renforcer la capacité des agriculteurs à mettre en œuvre des approches agroécologiques et à innover pour instaurer des systèmes agroalimentaires durables et résilients. <p>Une séance d'information sur la mise en œuvre du programme a été organisée à l'intention des États membres le 1^{er} juin 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires : tous les pays de l'OEACP</p> <p>Pour plus d'informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP (décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
3.3 Renforcer l'accès aux financements pour les entreprises, en particulier les PME (400 millions d'euros)			
<p>Convention de financement No. ACP/FED/038-840 – Renforcement de l'accès au financement en faveur des entreprises, notamment les PME – signée le 27 septembre 2017 pour un montant de 190 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Le programme est en cours de mise en œuvre au titre du Cadre de l'UE pour le financement mixte et de ses facilités. Les projets seront évalués et mis en œuvre dans le cadre de la facilité d'investissement pertinente de l'UE : Facilité d'investissement pour l'Afrique, la Facilité d'investissement pour les Caraïbes, la Facilité d'investissement pour le Pacifique et la Facilité d'investissement thématique.</p>	<p>Le principal objectif du programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté en favorisant le développement du secteur privé, en particulier à travers un accès accru au financement destiné aux MPME ainsi qu'aux coopératives et à d'autres formes de l'économie sociale, collaborative et de partage, en renforçant les capacités productives et les chaînes de valeur et en appuyant des initiatives spécifiques, telles que ElectriFi et AgriFi. De manière particulière, le programme contribue à la réalisation de l'ODD 8 (promouvoir la croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous) mais facilite aussi les progrès vers l'ODD 2 (éradiquer la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable); l'ODD 6 (favoriser la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous), l'ODD 7 (promouvoir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous) et les ODD 9, 12, 13, 14, et 1</p>	<p>Indicateurs standards de résultat pour les projets de financement mixte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Installation et mise à niveau de lignes de transmission et de distribution ; ❖ Création de nouvelles connexions à l'énergie abordable, fiable et moderne ; ❖ Mise en place d'une capacité renouvelable ; ❖ Production énergétique bénéfique à la population. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 28 septembre 2025.</p> <p>Les sous-projets ci-après ont fait l'objet d'un contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fonds pour l'agro-industrie (ABC) : Ce programme est mis en œuvre par le FIDA pour un montant de 45,8 millions d'euros. 2. Garantie Euriz pour les MPME ACP : Ce sous-projet est conjointement mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence suédoise de coopération au développement (ASDI) pour un montant de 26,5 millions d'euros. 3. Projet Boost Africa : Ce programme est mis en œuvre par le FIDA et la Banque africaine de développement pour un montant de 61 millions d'euros. <p>https://www.eib.org/fr/products/mandates-partnerships/boost-africa/index.htm</p> <p>Pays bénéficiaires de l'Euriz : Tous les pays de l'Afrique centrale, Guinée, Côte d'Ivoire, Mauritanie, et Afrique du Sud</p> <p>https://businessacp.com/wp-content/uploads/2020/02/EURIZ-Guarantee-programme.pdf</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce</i></p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP (décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p><u>Convention de financement ACP/FED/038-697: Fit for Market</u> : Renforcement de la compétitivité et de la durabilité du programme sectoriel ACP pour l'horticulture.</p> <p>La convention de financement a été signée le 18 décembre 2015 pour un montant de 20,3 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 84 mois. Un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sera fourni par les bénéficiaires des subventions à titre de cofinancement.</p> <p>Le programme a bénéficié d'un financement supplémentaire de 15 millions d'euros en 2018 pour aider les organisations des petits exploitants ACP à se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe (contrat de subvention directe entre la CE et Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique COLEACP).</p>	<p>Le programme vise à permettre aux petits exploitants, aux organisations de producteurs et aux MPME d'accéder aux marchés horticoles internationaux et nationaux en se conformant de façon durable aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux exigences du marché.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcement des capacités des petits exploitants, des organisations de producteurs et des MPME horticoles à travers le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires ; ❖ Acquisition de compétences et d'outils commerciaux par les MPME horticoles, les petits exploitants et les organisations de producteurs afin d'être efficaces, rentables et inclusifs. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 31 décembre 2026.</p> <p>En décembre 2021, un nouveau contrat d'un montant de 25 millions d'euros a été signé dans le cadre du programme Fit for Market Plus. Des événements marquant le lancement du programme ont été organisés dans les six régions en mai 2022. Plus de 250 manifestations d'intérêt ont été reçues à ce jour. La mise en œuvre du programme a commencé.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</i></p>
<p>Convention n° ACP/FED/-041-112 - Organisations paysannes pour les pays ACP, signée le 12 février 2019 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le FIDA et les organisations paysannes régionales de l'OEACP</p>	<p>Ce programme a pour but de renforcer les capacités afin d'accroître les recettes, les moyens d'existence, ainsi que la sécurité et la sûreté alimentaires et nutritionnelles des exploitations agricoles familiales dans les domaines ciblés, à travers une plus grande intégration de celles-ci dans les principales chaînes de valeur agricoles. Il fait fond sur les enseignements tirés de la mise en œuvre d'un programme similaire pour les organisations paysannes africaines (2013-2018). Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les capacités des organisations paysannes à fournir des services techniques et économiques et à connecter leurs membres aux marchés sont renforcées ; • l'accès des organisations paysannes aux services financiers est amélioré ; 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 13 février 2025.</p> <p>En décembre 2021, un contrat a été signé avec le FIDA en vue de doter le programme FO4ACP d'un financement complémentaire de 10 millions d'euros, destiné à aider les membres de l'OEACP à pallier les effets de la pandémie de COVID-19.</p> <p>La réunion du Comité de pilotage du programme s'est tenue le 5 mai 2021. Au rang des points abordés figurent la revue à mi-parcours du</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
	<p>OS1 : Améliorer les services techniques et économiques fournis par les organisations d'agriculteurs et les entreprises dirigées par des agriculteurs tout au long des chaînes de valeur ;</p> <p>OS2 : Renforcer la capacité des organisations à influencer sur les politiques et le climat des affaires,</p> <p>OS3 : Garantir la redevabilité des organisations à s'acquitter efficacement de leurs missions institutionnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • l'environnement des affaires et la compétitivité des petits exploitants sont améliorés ; • les capacités institutionnelles et professionnelles des organisations paysannes sont renforcées ; • les connaissances et leur dissémination parmi les pairs en vue de leur reproduction et expansion sont renforcées. 	<p>programme, sur une période allant de février à avril 2022.</p> <p>Organisations paysannes régionales bénéficiaires :</p> <p>PIFON – Réseau des organisations agricoles des îles du Pacifique ; SACAU – Confédération des organisations agricoles d'Afrique australe ; ROPPA – Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest ; PROPAC – Plateforme sous-régionale des Organisations paysannes d'Afrique centrale ; EAAF – Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est ; UMAGRI – Union Maghrébine des agriculteurs ; PAFO – Organisation panafricaine des agriculteurs ; et le Bureau FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</i></p>
<p>Convention de financement n° FED/2018/041-571 – Renforcement des capacités des institutions du secteur minier et des petits exploitants privés de minerais de faible valeur dans les pays de l'OEACP : la phase II a été signée le 26 novembre 2019 pour un montant de 10 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 36 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p>	<p>L'objectif général de la phase II du programme est d'accroître les emplois et les revenus des entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, et surtout d'améliorer les possibilités économiques pour les femmes. Les objectifs spécifiques consistent à° :</p> <p>i) Améliorer le climat des affaires du secteur des entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle à travers des progrès politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels ;</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <p>i) Les capacités des gouvernements sont renforcées pour rendre plus propice le climat des affaires pour les opérateurs intervenant dans les chaînes de valeur des minerais pour le développement ;</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en novembre 2024, à la suite d'une prolongation de la convention de financement.</p> <p>À l'issue d'un processus concurrentiel, auquel ont pris part des délégations de l'UE et des bureaux du PNUD dans les États membres de l'OEACP, les bénéficiaires suivants ont été retenus :</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Gestion indirecte avec le PNUD</p>	<p>ii) Renforcer les compétences entrepreneuriales des entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le domaine des minerais pour le développement ;</p> <p>iii) Accroître la productivité des entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle intervenant dans le domaine des minerais pour le développement, à travers un meilleur accès à la technologie, aux outils, au financement et aux marchés</p> <p>iv) Améliorer la responsabilité environnementale et sociale des entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;</p> <p>v) Outiller les institutions et les parties prenantes clés dans les États membres de l'OEACP pour procéder à des échanges Sud-Sud en matière de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques.</p>	<p>ii) Les systèmes géologiques sont améliorés grâce aux données géologiques des minerais pour développement qui sont ouvertes et accessibles au public ;</p> <p>iii) Les capacités en matière d'entrepreneuriat sont améliorées afin de renforcer les chaînes de valeur dans le secteur des minerais pour le développement ;</p> <p>iv) Les capacités des universités et des centres de formation professionnelle sont renforcées afin de leur permettre d'offrir des formations et de la recherche appliquée en appui aux entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le secteur des minéraux pour le développement ;</p> <p>v) La compréhension et la sensibilisation des parties prenantes clés sont renforcées quant aux questions touchant l'innovation et les progrès technologiques dans le cadre du lien entre minéraux pour le développement et développement durable ;</p> <p>vi) La disponibilité et l'accessibilité des produits financiers sont améliorées en faveur du secteur des minéraux pour le développement ;</p> <p>vii) La promotion des produits liés aux minerais pour les développements manufacturés sur le plan local est renforcée dans les pays de l'OEACP et à l'échelle internationale.</p>	<p>République du Congo, Tanzanie, Burkina Faso, et Suriname.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Jamaïque, Cameroun, Fidji, Zambie, Guinée, Ouganda, République du Congo, Burkina Faso, Tanzanie et Suriname, et 41 autres pays bénéficient du renforcement des capacités et du partage de bonnes pratiques.</p> <p>http://www.developmentminerals.org/index.php/fr/ https://www.facebook.com/developmentminerals</p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</i></p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement n° ACP/FED/041-092 - Inclusion financière, accès au financement et gestion des connaissances pour les États membres de l'OEACP, avec un accent particulier sur les défavorisés et les plus vulnérables : femmes, jeunes et secteur informel, signée le 21 octobre 2020 pour un montant de 92 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 132 mois, hors phase de clôture d'une période de 18 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Sous-programme :</p> <p>Programme pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique (WE4A)</p> <p>Gestion indirecte avec signature de l'accord de délégation entre la Commission européenne et la GIZ - Tony Elumelu Foundation (TEF) pour un montant de 20 millions d'euros.</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la résilience économique des pays de l'OEACP en appuyant les segments défavorisés de leurs économies, notamment ceux qui sont le plus affectés par la crise liée à la pandémie de COVID-19. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter le nombre de micros, de petites et de moyennes entreprises officiellement enregistrées, et l'appui dont elles bénéficient afin d'atténuer l'impact de la crise liée à la pandémie de COVID-19 dans les pays de l'OEACP ; 2. Accroître les services financiers et administratifs axés sur le développement offerts aux femmes et aux jeunes entrepreneurs ; 3. Encourager et élargir par l'action des institutions financières locales l'accès aux services bancaires et financiers pour tous, en particulier les personnes ayant un accès limité voire aucun à ces services, telles que les femmes, les jeunes et les populations vulnérables les plus affectées par la crise liée à la pandémie de COVID-19 ; 4. Moderniser et réformer les réseaux des accords internationaux d'investissement afin de les rendre plus propices au développement durable inclusif. 	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> i) Résultat 1.1 : La capacité institutionnelle et législative aux niveaux national et infranational à appuyer les travailleurs informels et les MPME dans le secteur informel est renforcée à travers la mise en place de mesures incitatives ; ii) Résultat 1.2 : Les organisations et les réseaux de travailleurs et opérateurs informels sont consolidés à travers le renforcement de capacités, la formation et une coordination des opérateurs, de manière à accroître leur capacité à mener notamment un dialogue politique, l'objectif étant de promouvoir un accès inclusif et égal aux services sociaux et financiers ; iii) Résultat 1.3 : Les instruments financiers destinés à promouvoir un accès égal au financement ainsi qu'aux opérations de mixage/d'investissement en faveur des MPME du secteur informel sont conçus et mis en œuvre. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en octobre 2027.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Pays africains de l'OEACP</p> <p>Pour de plus amples informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</p> <p>https://tefconnect.com</p>

MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
3.4 Promouvoir la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE (6 millions d'euros) - financement complémentaire de 3 millions d'euros			
<p>Convention de financement ACP/FED/037-975 (Promouvoir la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE), signée le 28 juillet 2017 pour un montant de 6 millions. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 80 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Augmentation du plafond de financement de 3 millions d'euros dans la perspective de la restructuration du programme et de la prolongation supplémentaire de la durée de la mise en œuvre opérationnelle de 2 ans (2022-2024).</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat de l'OEACP comme autorité contractante par le biais du contrat de service avec le Consortium IBF.</p>	<p>Le programme cadre parfaitement avec les dispositions de la stratégie intra-ACP 2014-2020 et les objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Il vise avant tout à faciliter la réalisation progressive de l'ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », tout en favorisant les progrès vers l'ODD 1 « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ».</p> <p>L'objectif spécifique est de contribuer à l'effort général déployé pour la mise en œuvre des objectifs clés liés au développement du secteur privé, notamment en ce qui concerne le cadre conjoint pour le développement du secteur privé et la stratégie intra-ACP du 11^e FED, à travers la plateforme pour le développement du secteur privé, la promotion de la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE et une assistance au Secrétariat ACP.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du cadre de coopération ACP-UE pour l'appui au développement du secteur privé dans les pays ACP ; • Renforcement de la capacité productive et de création d'emplois ; • Identification des meilleures pratiques et partage des enseignements découlant du développement du secteur privé ; • Dynamisation et promotion de l'apprentissage par les pairs entre les pays et régions ACP ; • Renforcement du système de connaissances en vue de mener des actions pour le développement du secteur privé ACP-UE ; • Amélioration de la visibilité des activités financées en vue du développement du secteur privé ACP-UE. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 29 juillet 2024.</p> <p>Le Secrétariat ACP continue de bénéficier d'un appui technique dans le cadre de ce programme pour évaluer et sélectionner un certain nombre de propositions reçues, qui seront financées sur les ressources prévues pour l'appui au secteur privé.</p> <p>Pays bénéficiaires : tous les pays et régions membres de l'OEACP</p> <p>www.businessacp.com</p> <p><i>Pour de plus amples informations contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</i></p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
5. Dépenses institutionnelles (215,5 millions d'euros)			
<p>Convention n° ACP/FED/040-774 - appui institutionnel au Secrétariat ACP et à son antenne de Genève (2019-2021), notamment en ce qui concerne la participation des représentants ACP aux réunions de l'APP, aux consultations de la société civile organisées par le Conseil des ministres ACP-UE et à celles organisées par le Comité économique et social européen (CESE), signée le 24 janvier 2019 pour un montant de 26,1 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte et directe</p> <p>Le Secrétariat bénéficiera d'une attribution directe dans le cadre des trois subventions annuelles de fonctionnement au titre des exercices financiers 2019, 2020 et 2021, sur la base des programmes et budgets annuels de travail. Au titre de la gestion directe, cette action appuiera en partie l'organisation, par le CESE, de réunions consultatives pour les opérateurs économiques et sociaux ACP-UE.</p>	<p>Ce programme vise à assurer une continuité dans le fonctionnement du Secrétariat ACP, qui est l'organe exécutif du Groupe ACP, dans son rôle d'ordonnateur pour les programmes intra-ACP et d'interlocuteur pour les négociations sur l'après-Cotonou.</p> <p>L'objectif général du programme est de réduire et éventuellement d'éradiquer la pauvreté. Les objectifs spécifiques visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ faire en sorte que le Secrétariat ACP joue son rôle d'organe administratif et exécutif du Groupe ACP dans la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou ; ❖ renforcer davantage la capacité institutionnelle à gérer les projets intra-ACP ; ❖ préserver le dialogue efficace mené dans le cadre de l'APP et la coopération entre les acteurs sociaux et économiques. 	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ renforcement de la capacité du Secrétariat ACP et de son antenne de Genève à participer à la programmation, au suivi et à la mise en œuvre des programmes du FED ; ❖ mise en œuvre des mécanismes de suivi des projets intra-ACP et actualisation et adoption des documents financiers et juridiques ; ❖ renforcement de la capacité du Secrétariat ACP à organiser efficacement les réunions de l'APP et les activités connexes ; création d'opportunités pour le dialogue et la coopération entre les acteurs économiques et sociaux. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 25 janvier 2023.</p> <p>À la suite de l'adoption des mesures transitoires prolongeant l'Accord de Cotonou, un complément de 4,2 millions d'euros a été octroyé au programme afin de financer les activités de l'APP. L'avenant à la convention de financement a été signé en avril 2020.</p> <p>Le financement du Secrétariat a est assuré depuis 2021 par le biais de contrats de subvention signés avec la CE en vertu de l'IVDCI – L'Europe dans le monde.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Pays ACP par le biais du Secrétariat ACP</p> <p><i>Pour plus d'informations contacter le département Administration, Finances et Ressources humaines.</i></p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention n° ACP/FED/-040-805 - Facilité pour la coopération technique intra-ACP, signée le 16 janvier 2019 pour un montant de 3 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat</p>	<p>Les Facilités pour la coopération technique servent à financer des missions de consultation à court terme dont l'objectif est d'aider à identifier, préparer, évaluer, suivre et auditer les projets et programmes bénéficiant de l'assistance financière de l'UE. Dans le cadre de cette FCT en particulier, des consultants à court et moyen terme seront recrutés pour définir des actions spécifiques au titre de l'enveloppe allouée à la stratégie intra-ACP, et contribuer à la mise en œuvre efficace et en temps utile des programmes de développement.</p> <p>L'objectif général de l'action proposée est de réduire et éventuellement d'éradiquer la pauvreté tout en œuvrant au développement durable.</p> <p>Les objectifs spécifiques visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ favoriser la conception et la gestion appropriées des programmes relevant du 11^e FED au titre de la coopération intra-ACP ; ❖ renforcer la visibilité et la transparence des projets ACP-UE ; ❖ faciliter et appuyer la programmation du prochain cadre financier pluriannuel. 	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Fourniture d'un appui adéquat et opportun à l'identification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à l'audit des projets intra-ACP à travers des études, des rapports et d'autres documents pertinents ; ❖ Renforcement de la visibilité et de la transparence des projets intra-ACP ; ❖ Facilitation de la programmation de nouveaux projets de développement pour le prochain cadre financier pluriannuel. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le mardi 17 janvier 2023.</p> <p>Le programme continue de financer des études et des missions de consultation relatives à la coopération OEACP-UE. La date limite d'attribution des contrats était fixée au 21 janvier 2022. Aucun nouveau contrat ne peut être signé après e cette date.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tous les pays ACP, par le biais du Secrétariat ACP.</p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le département Macroéconomie, Financement du Développement, et Programmation intra-ACP.</i></p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
6. Réserve			
<p>Convention de financement ACP/FED/039-783 : Collect More-Spend Better : Appui à la mobilisation des recettes nationales en vue d'améliorer l'environnement des affaires, signée le 15 juin 2018 pour un montant de 10 millions. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 132 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe - subventions - attribution directe au FMI</p>	<p>L'objectif du programme est d'améliorer la mobilisation des recettes nationales afin de promouvoir le développement durable et la croissance inclusive. Il vise en particulier à contribuer à la réalisation des ODD 16 et 17, à travers une mobilisation accrue des recettes nationales (17.1), la réduction des flux financiers illicites (16.4) et le développement institutionnel (16.6), notamment la création d'un environnement propice aux affaires et la prise en compte du commerce et de l'investissement.</p> <p>L'objectif spécifique est d'appuyer la mise en place d'un système fiscal efficace, efficient, équitable et transparent.</p>	<p>Les principales activités du programme consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Appuyer la mise en œuvre Fonds fiduciaire du FMI pour la mobilisation des recettes nationales (RMTF) ; ii) Financier les séminaires régionaux et appuyer les administrations fiscales régionales. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 16 juin 2025.</p> <p>Le Secrétariat de l'OEACB continue de suivre le programme à travers sa participation aux réunions du comité de pilotage. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Composante II du programme, deux séminaires sur la fiscalité ont été organisés. Le premier a été organisé conjointement par le Secrétariat et la Commission européenne le 15 février 2022, dans le cadre du Sommet UE-UA. Le deuxième a été organisé en mai 2022 à l'intention des régions Caraïbes et Pacifique.</p> <p>Pays bénéficiaires : Libéria, Sénégal, Bénin, Cabo Verde, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Mauritanie, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, São Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Eswatini.</p> <p>CER : CEMAC, CAE, UEMOA.</p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le département Macroéconomie, Financement du Développement et Programmation intra-ACP.</i></p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement N° FED/2018/041-469 - Initiative Spotlight, signée le 15 novembre 2018 pour un montant de 350 millions €. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte entre la CE et le PNUD dans le cadre du Fonds fiduciaire multipartite UE-ONU (MPTF), géré par le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies</p>	<p>L'initiative Spotlight réalisera des investissements ciblés et à grande échelle pour améliorer les droits des femmes et des filles, afin de les aider de vivre à l'abri de la violence, notamment la violence sexuelle et sexiste. L'objectif général est de contribuer à éradiquer cette violence dans les pays ACP, et à faire en sorte que toutes les femmes et les filles, notamment celles qui sont en situation de vulnérabilité, mènent une vie exempte de violence et de pratiques nuisibles, telles que la mutilation génitale féminine.</p>	<p>Résultats escomptés :</p> <p>1) mise en place et traduction en des plans d'action des cadres législatifs et politiques reposant sur des preuves et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et ciblant toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles ;</p> <p>2) planification, financement et mise en œuvre par les organismes et institutions à l'échelle nationale et infranationale de programmes fondés sur la preuve destinés à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ;</p> <p>3) promotion de normes sociales, d'attitudes et du changement de comportement propices à l'égalité homme-femme au niveau communautaire et individuel afin de prévenir la violence contre les femmes et les filles.</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 16 novembre 2023.</p> <p>La répartition géographique des bénéficiaires du programme est comme suit : 8 en Afrique, 6 dans les Caraïbes, 4 dans le Pacifique, 4 en Amérique latine, et 2 en Asie centrale. Les domaines couverts sont les suivants :</p> <p>i. Droit et politique ; ii. Appui institutionnel; iii. Prévention ; iv. Services aux victimes ; v. Collecte de données ; et vi. Collaboration avec la société civile et les mouvements de femmes.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le département Questions politiques et Développement humain</i></p>
<p>Convention de financement ACP/2018/041-588 : Programme d'appui au renforcement des capacités sanitaires afin de prévenir et de lutter contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par des moustiques dans les Caraïbes - signée le 29 avril 2019 pour un montant de 4,3 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p>	<p>L'objectif général du programme est d'améliorer la santé publique dans les Caraïbes à travers la réduction de la morbidité liée à la maladie à virus Zika et à d'autres maladies transmises par les moustiques. L'objectif spécifique consiste à mieux détecter, suivre, prévenir et lutter contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p>1. La détection, le suivi et la surveillance de la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques ainsi que de leurs séquelles sont améliorés dans la région Caraïbes</p> <p>2. Les capacités institutionnelles liées aux programmes de lutte contre les vecteurs de maladie sont renforcées dans les Caraïbes ;</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 30 avril 2024.</p> <p>Il est mis en œuvre par CARPHA dans le cadre d'un contrat de subvention directe.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion directe :</p> <p>Subventions : Subvention directe à l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA).</p>		<p>3. Les programmes d'éducation publique et de prévention liées à la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques sont renforcés ;</p> <p>4. La disponibilité des données et des preuves permettant de renforcer les interventions en matière de santé publique pour détecter, suivre, prévenir et lutter contre la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques est accrue ; et</p> <p>5. Les mécanismes régionaux de coordination des activités de prévention et de riposte contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques sont renforcés.</p>	<p>Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Bahamas, Trinité-et-Tobago</p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le département Questions politiques et Développement humain.</i></p>
<p>Convention de financement ACP/2019/041-834 : Programme intra-ACP en faveur de la croissance bleue pour le développement durable des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture - signée le 23 octobre 2019 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 72 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</p> <p>L'avenant à la convention de financement n° FED/2019/041-834 du Programme intra-ACP de croissance bleue en faveur des chaînes de valeur durables de la pêche et de l'aquaculture a été signé pour un montant additionnel de 7 452 400 euros, dans le cadre d'un accord de transfert avec le gouvernement allemand.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p>	<p>Son objectif général est de contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois décents ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays ACP. Pour chaque chaîne de valeur donnée, l'objectif spécifique est comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et convenir avec les parties prenantes des stratégies solides pour le renforcement de la pêche et de l'aquaculture ; • Accroître les résultats économiques des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ; 	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les analyses des chaînes de valeur sont effectuées à l'aide d'une méthodologie convenue ; 2. Les plans de mise à niveau et d'investissement en faveur des chaînes de valeur sont approuvés par les parties prenantes ; 3. Les indicateurs liés aux chaînes de valeur font l'objet d'un suivi régulier et les expériences sont partagées entre les pays ACP ; 4. L'accès des MPME aux données et aux analyses portant sur les marchés et les échanges au niveau national, régional et international est 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 24 octobre 2025.</p> <p>La 7^e réunion du comité de pilotage du programme s'est tenue le 28 novembre 2022. Elle a examiné le programme de travail et approuvé le cadre logique révisé, ainsi que les indicateurs de suivi.</p> <p>En juillet 2022, le groupe de travail des ambassadeurs sur la pêche a été informé de l'état de mise en œuvre du programme Fish4ACP.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Cameroun, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Nigeria, Côte d'Ivoire, Tanzanie, Zimbabwe,</p>

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA-ACP
(décembre 2022)**

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/activités	État de mise en œuvre
<p>Gestion indirecte avec une organisation internationale (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture - FAO)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'inclusivité et la durabilité sociale ; • Renforcer la durabilité environnementale ; • Permettre aux MPME d'accéder à des sources de financement et à des investissements supplémentaires. 	<p>amélioré, avec de meilleurs liens avec les marchés ;</p> <p>5. Des technologies et des processus sont adoptées par les MPME pour améliorer leur efficacité, réduire les coûts, limiter les pertes post-récolte et créer de la valeur.</p>	<p>Guyana, République dominicaine Îles Marshall, Gambie, et Zambie.</p> <p>Site Internet : https://www.fao.org/in-action/fish-4-acp/fr/</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Pour plus d'informations, contacter le département Environnement et Action climatique.</p>
<p>Initiative conjointe OEACP-UE liée à la connectivité et aux solutions numériques visant à renforcer la résilience des systèmes éducatifs, sanitaires et des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) face à la COVID-19 dans les pays ACP</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Attribution directe aux IFD de l'UE</p> <p>Mise en œuvre conjointe par l'Agence française de développement (AFD) et Enabel, l'Agence belge de développement.</p> <p>La convention de financement n° ACP/EDF/042-860 a été signée le 3 décembre 2020 pour un montant de 15 500 000 euros.</p>	<p>L'action vise globalement à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus et activités indicatives :</p> <p>1) Amélioration de l'accès à la connectivité et aux services numériques à des coûts abordables au profit de bénéficiaires ciblés dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des MPME, en vue de renforcer leurs capacités à faire face à la crise de COVID-19 ;</p> <p>2) Renforcement des services numériques en vue d'améliorer la continuité et la qualité de l'enseignement et des services de santé ;</p> <p>3) Appui à la transformation numérique des MPME en vue de renforcer la continuité des opérations durant la pandémie.</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 4 décembre 2024.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</p> <p>https://direcct.eu/</p>